



Notification d'un jugement

Par **Valo dia**, le **29/11/2016** à **13:08**

Bonjour

mon jugement de divorce a été prononcé début novembre, mais mon avocat n'a pas encore reçu l'original du jugement (la grosse) et d'après lui, il faut absolument l'original pour qu'il puisse le notifier via huissier de justice à mon ancien conjoint, sachant qu'un délais d'un mois est obligatoire après notification pour que le jugement soit définitif.

je voudrai savoir si l'avocat a réellement besoin de l'original pour pouvoir le notifier ?

et au bout de combien de temps à peu près pour que l'avocat reçoit l'original sachant que je dépend du tribunal de paris.

merci par avance

Par **MARKOWICZ BENJAMIN**, le **29/11/2016** à **17:07**

bonjour votre avocat dit vrai...faites lui confiance.